

Réalisez votre
étude tarifaire
sur **mgas.fr**

mgas

MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

**FONCTION PUBLIQUE
D'ÉTAT - DGAC**

J'assure ma tranquillité sur toute la ligne

GUIDE TARIFAIRE 2018

Offre exclusivement réservée aux agents de la Direction Générale de l'Aviation Civile.
Co-assurée par la MGAS, SHAM et SHAM Vie.

 **sham**
PARTAGEONS PLUS QUE L'ASSURANCE



Pourquoi j'adhère à la MGAS ?

Je souhaite une mutuelle efficace ?

La MGAS m'assure un service de qualité où tout est clair, rassurant et transparent.

Je cherche une offre complète ?

Ses solutions de protection sont parfaitement adaptées à mes besoins tout en préservant mon budget et en protégeant mes revenus.

J'ai des questions ?

La MGAS m'apporte des réponses précises, une écoute de chaque instant, des services accessibles à tout moment.



PROTECTION COMPLÈTE

Santé + Prévoyance + Services



SEUL ORGANISME RÉFÉRENCÉ

sélectionné en septembre 2017.



QUALITÉ DE GESTION CERTIFIÉE

norme ISO 9001:2015 obtenue en 2017.



PAS DE SÉLECTION MÉDICALE

y compris en prévoyance.



PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR

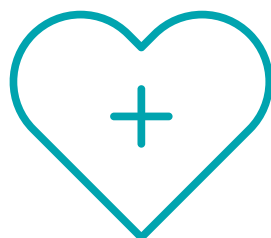
au financement des cotisations.



DES AVANTAGES

pour toute la famille.





Prévoyance

Santé

Les cotisations mensuelles des agents en activité

Voici les cotisations mensuelles des agents en activité, par niveau de garanties santé et pour l'année 2018.
À noter que la cotisation prévoyance correspondant à mon choix de niveau de garantie et mon statut (ICNA ou non ICNA) est à ajouter à la présente cotisation mensuelle santé.

Âge de l'adhérent	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Jusqu'à 25 ans	20,00 €	25,00 €	30,00 €
26 ans	22,00 €	28,00 €	33,00 €
27 ans	24,00 €	31,00 €	36,00 €
28 ans	26,00 €	34,00 €	39,00 €
29 ans	28,00 €	37,00 €	42,00 €
30 ans	30,30 €	39,10 €	44,80 €
31 ans	30,90 €	39,90 €	45,60 €
32 ans	31,50 €	40,60 €	46,30 €
33 ans	32,20 €	41,30 €	47,10 €
34 ans	32,80 €	42,10 €	48,00 €
35 ans	33,50 €	42,90 €	48,80 €
36 ans	34,10 €	43,70 €	49,70 €
37 ans	34,80 €	44,50 €	50,50 €
38 ans	35,50 €	45,30 €	51,40 €
39 ans	36,20 €	46,20 €	52,40 €
40 ans	37,00 €	47,00 €	53,30 €
41 ans	37,70 €	47,90 €	54,30 €
42 ans	38,50 €	48,90 €	55,30 €
43 ans	39,30 €	49,80 €	56,40 €
44 ans	40,10 €	50,80 €	57,40 €
45 ans	40,90 €	51,80 €	58,50 €
46 ans	41,70 €	52,80 €	59,70 €

Âge de l'adhérent	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
47 ans	42,60 €	53,80 €	60,80 €
48 ans	43,40 €	54,90 €	62,00 €
49 ans	44,30 €	56,00 €	63,20 €
50 ans	45,20 €	57,10 €	64,50 €
51 ans	46,10 €	58,30 €	65,80 €
52 ans	47,10 €	59,40 €	67,10 €
53 ans	48,00 €	60,60 €	68,40 €
54 ans	49,00 €	61,80 €	69,80 €
55 ans	50,00 €	63,10 €	71,20 €
56 ans	51,00 €	64,40 €	72,60 €
57 ans	52,10 €	65,70 €	74,10 €
58 ans	53,10 €	67,00 €	75,60 €
59 ans	54,20 €	68,40 €	77,10 €
60 ans	55,30 €	69,80 €	78,70 €
61 ans	56,50 €	71,30 €	80,40 €
62 ans	57,60 €	72,80 €	82,00 €
63 ans	58,80 €	74,30 €	83,80 €
64 ans	60,00 €	75,90 €	85,60 €
65 ans	61,30 €	77,50 €	87,40 €
66 ans	62,50 €	79,10 €	89,30 €
67 ans	63,80 €	80,80 €	91,20 €



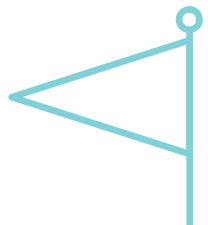
Tarif de solidarité réservé aux agents en activité

Si votre Rémunération Annuelle Brute de Référence est inférieure à 20 000 € bruts, vous bénéficiez d'une réduction de 10 % sur votre cotisation santé. La Rémunération Annuelle Brute de Référence est constituée de la somme du Traitement Indiciaire Brut, de la Nouvelle Bonification Indiciaire et des primes récurrentes liées au poste, tel que décrit dans la notice.

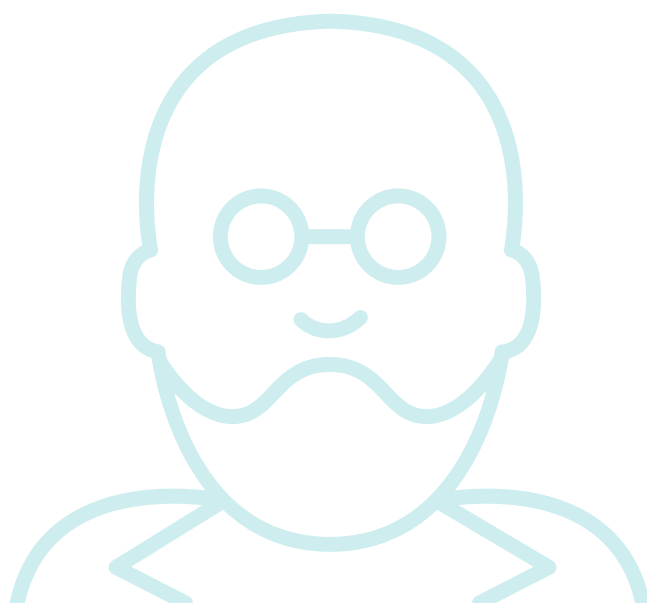
Les cotisations mensuelles des agents à la retraites

Voici les cotisations mensuelles des agents à la retraite, par niveau de garanties santé et pour l'année 2018.

Âge de l'adhérent	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
52 ans	42,39 €	53,46 €	60,39 €
53 ans	43,20 €	54,54 €	61,56 €
54 ans	44,10 €	55,62 €	62,82 €
55 ans	45,00 €	56,79 €	64,08 €
56 ans	45,90 €	57,96 €	65,34 €
57 ans	46,89 €	59,13 €	66,69 €
58 ans	47,79 €	60,30 €	68,04 €
59 ans	48,78 €	61,56 €	69,39 €
60 ans	49,77 €	62,82 €	70,83 €
61 ans	50,85 €	64,17 €	72,36 €
62 ans	51,84 €	65,52 €	73,80 €
63 ans	52,92 €	66,87 €	75,42 €
64 ans	54,00 €	68,31 €	77,04 €
65 ans	55,17 €	69,75 €	78,66 €
66 ans	56,25 €	71,19 €	80,37 €
67 ans	57,42 €	72,72 €	82,08 €
68 ans	58,68 €	74,25 €	83,88 €
69 ans	59,85 €	75,87 €	85,68 €
70 ans	61,02 €	77,49 €	87,57 €
71 ans	62,28 €	79,11 €	89,46 €
72 ans	63,54 €	80,73 €	91,44 €
73 ans	64,89 €	82,53 €	93,42 €



Âge de l'adhérent	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
74 ans	66,15 €	84,24 €	95,49 €
75 ans	67,50 €	86,04 €	97,56 €
76 ans	68,85 €	87,84 €	99,72 €
77 ans	70,20 €	89,73 €	101,97 €
78 ans	71,55 €	91,62 €	104,13 €
79 ans	72,99 €	93,60 €	106,47 €
80 ans	74,43 €	95,58 €	108,81 €
81 ans	75,87 €	97,56 €	111,24 €
82 ans	77,31 €	99,63 €	113,67 €
83 ans	78,84 €	101,70 €	116,28 €
84 ans	80,28 €	103,86 €	118,80 €
85 ans et +	81,81 €	106,11 €	121,50 €



Les cotisations mensuelles des conjoints inscrits au contrat

Voici les cotisations mensuelles des ayants droit conjoints, par niveau de garanties santé et pour l'année 2018. Les ayants droit bénéficient de la même formule que celle souscrite par l'agent en activité ou à la retraite.

Âge du conjoint	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
18 ans	18,64 €	25,36 €	29,84 €
19 ans	18,96 €	25,68 €	30,16 €
20 ans	19,36 €	26,08 €	30,48 €
21 ans	19,68 €	26,40 €	30,80 €
22 ans	20,08 €	26,80 €	31,20 €
23 ans	20,48 €	27,20 €	31,60 €
24 ans	20,88 €	27,68 €	32,00 €
25 ans	21,28 €	28,08 €	32,48 €
26 ans	21,68 €	28,56 €	32,96 €
27 ans	22,16 €	29,04 €	33,52 €
28 ans	22,56 €	29,60 €	34,08 €
29 ans	23,04 €	30,08 €	34,64 €
30 ans	23,60 €	30,64 €	35,20 €
31 ans	24,08 €	31,28 €	35,84 €
32 ans	24,56 €	31,84 €	36,40 €
33 ans	25,12 €	32,40 €	37,04 €
34 ans	25,60 €	33,04 €	37,76 €
35 ans	26,16 €	33,68 €	38,40 €
36 ans	26,64 €	34,32 €	39,12 €
37 ans	27,20 €	34,96 €	39,76 €
38 ans	27,76 €	35,60 €	40,48 €
39 ans	28,32 €	36,32 €	41,28 €
40 ans	28,96 €	36,96 €	42,00 €
41 ans	29,52 €	37,68 €	42,80 €
42 ans	30,16 €	38,48 €	43,60 €
43 ans	30,80 €	39,20 €	44,48 €
44 ans	31,44 €	40,00 €	45,28 €
45 ans	32,08 €	40,80 €	46,16 €
46 ans	32,72 €	41,60 €	47,12 €
47 ans	33,44 €	42,40 €	48,00 €
48 ans	34,08 €	43,28 €	48,96 €
49 ans	34,80 €	44,16 €	49,92 €
50 ans	35,52 €	45,04 €	50,96 €
51 ans	36,24 €	46,00 €	52,00 €

Âge du conjoint	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
52 ans	37,04 €	46,88 €	53,04 €
53 ans	37,76 €	47,84 €	54,08 €
54 ans	38,56 €	48,88 €	55,20 €
55 ans	39,36 €	49,84 €	56,32 €
56 ans	40,16 €	50,88 €	57,44 €
57 ans	41,04 €	51,92 €	58,64 €
58 ans	41,84 €	52,96 €	59,84 €
59 ans	42,72 €	54,08 €	61,12 €
60 ans	43,60 €	55,20 €	62,32 €
61 ans	44,56 €	56,40 €	63,68 €
62 ans	45,44 €	57,60 €	64,96 €
63 ans	46,40 €	58,80 €	66,40 €
64 ans	47,36 €	60,08 €	67,84 €
65 ans	48,40 €	61,36 €	69,28 €
66 ans	49,44 €	62,64 €	70,80 €
67 ans	50,40 €	64,00 €	72,32 €
68 ans	51,52 €	65,36 €	73,92 €
69 ans	52,56 €	66,80 €	75,52 €
70 ans	53,60 €	68,24 €	77,20 €
71 ans	54,72 €	69,68 €	78,88 €
72 ans	55,84 €	71,12 €	80,64 €
73 ans	57,04 €	72,72 €	82,40 €
74 ans	58,16 €	74,24 €	84,24 €
75 ans	59,36 €	75,84 €	86,08 €
76 ans	60,56 €	77,44 €	88,00 €
77 ans	61,76 €	79,12 €	90,00 €
78 ans	62,96 €	80,80 €	92,00 €
79 ans	64,24 €	82,56 €	94,00 €
80 ans	65,52 €	84,32 €	96,08 €
81 ans	66,80 €	86,08 €	98,24 €
82 ans	68,08 €	87,92 €	100,40 €
83 ans	69,44 €	89,76 €	102,72 €
84 ans	70,80 €	91,68 €	104,96 €
85 ans et +	72,08 €	93,68 €	107,36 €

Les cotisations mensuelles des enfants inscrits au contrat

Voici les cotisations mensuelles des ayants droit enfants, par niveau de garanties santé et pour l'année 2018. Les ayants droit bénéficient de la même formule que celle souscrite par l'agent en activité ou à la retraite. Les cotisations des enfants de moins de 18 ans sont offertes à partir du 3^{ème} et pour les suivants.

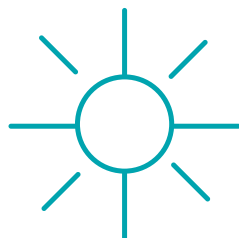


Âge de l'enfant	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Moins de 18 ans	1,00 € ¹	1,00 € ¹	1,00 € ¹
18 ans et plus	7,00 €	11,00 €	15,00 €

Cotisations santé des enfants de moins de 18 ans **1 €** par mois

¹ Réduction valable jusqu'au 31 décembre 2018. Détails et conditions sur mgas.fr





Prévoyance

La protection prévoyance est exclusivement réservée aux agents en activité.

Les cotisations mensuelles des actifs

Voici les cotisations mensuelles, par niveau de garanties prévoyance et pour l'année 2018.

Les garanties prévoient, dans les conditions décrites par la notice d'information, les versements suivants :

- Rente en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail,
- Rente en cas d'Invalidité,
- Capital en cas de Décès toutes causes,
- Capital en cas de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie,
- Allocation pour financer des frais d'obsèques.

Pour les Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne (ICNA) :

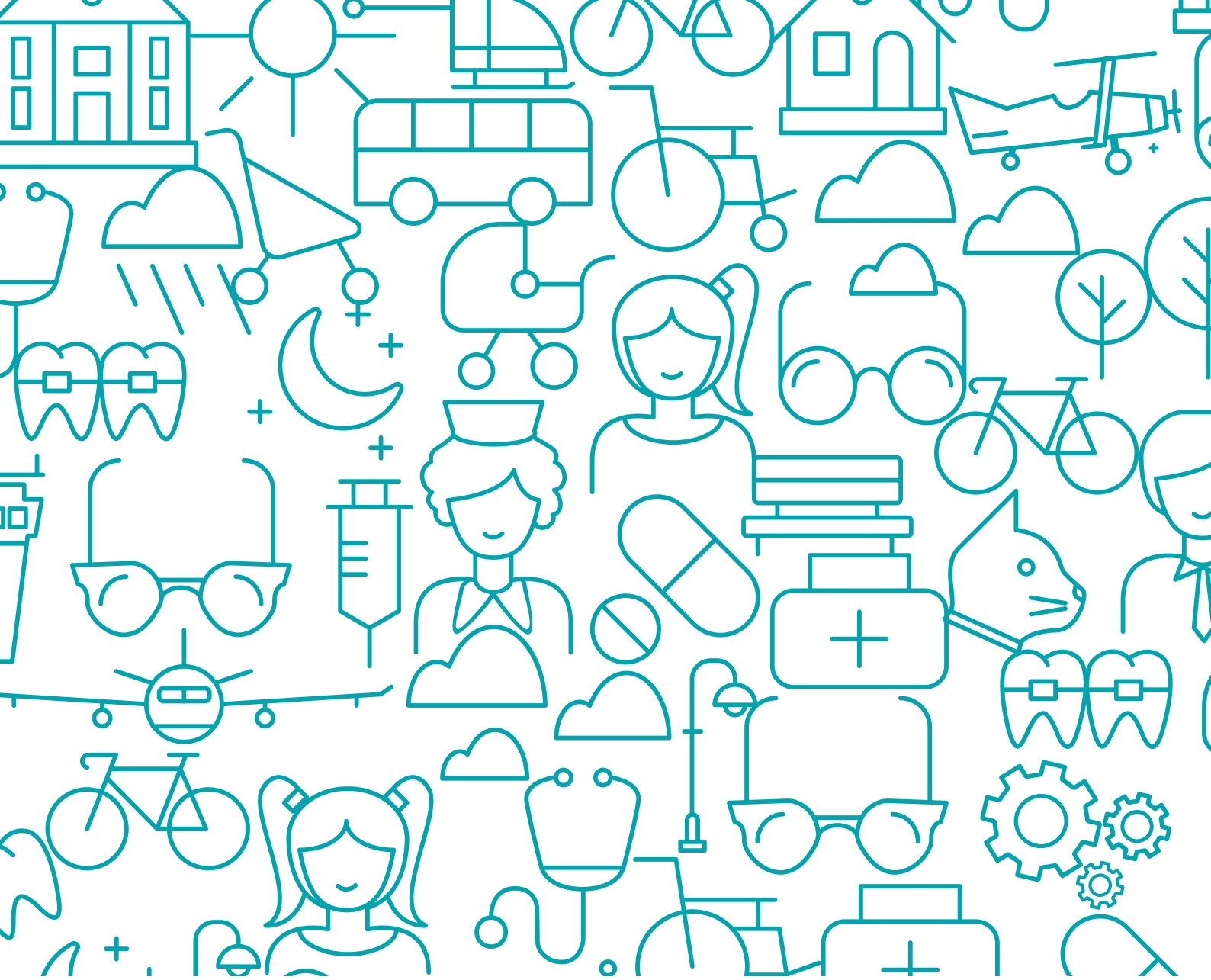
En % de la Rémunération Annuelle Brute de Référence	Niveau 2	Niveau 3
Total	1,02 %	1,15 %

Pour les autres (hors ICNA) :

En % de la Rémunération Annuelle Brute de Référence	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Total	0,92 %	1,77 %	2,02 %

La Rémunération Annuelle Brute de Référence est constituée de la somme du Traitement Indiciaire Brut, de la Nouvelle Bonification Indiciaire et des primes récurrentes liées au poste, tel que décrit dans la notice.



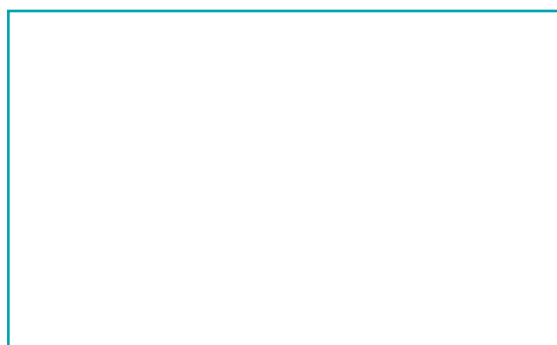


Détails et conditions de l'offre dans la notice et ses annexes.

OFFRE CO-ASSURÉE PAR LA MGAS, SHAM ET SHAM-VIE

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIRENE sous le n°784 301 475. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15. **MGAS Protection** Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15. **SHAM** Société Hospitalière d'Assurances Mutuelles - Société d'Assurance Mutuelle - 18 rue Edouard Rochet - 69 372 LYON Cedex 08 - Tél : + 33(0)4 72 75 50 25 - Fax : + 33(0)4 72 74 22 32 - www.sham.fr Entreprise régie par le Code des assurances - SIREN 779 860 881 RCS Lyon **SHAM VIE** Société Anonyme au capital de 6 000 000€ 18 rue Edouard Rochet - 69008 LYON Entreprise régie par le Code des Assurances - SIREN 487 632 861 RCS Lyon. **IMA Assurances** Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Niort sous le n°481 511 632. Siège social : 118 avenue de Paris - 79000 Niort. **La Sauvegarde** Société anonyme à directorat et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674. Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

Votre conseiller MGAS



mgas.fr

Contacts :

☎ Tél. 01 44 10 55 55 (n° non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
✉ contact@mgas.fr



MGAS Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15. La Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) est régie par les dispositions du Livre II du code de la Mutualité - N° Siren 784 301 475

LETTRE DE RÉSILIATION

ENVOI RECOMMANDÉ

Fait à _____ Le _____

DEMANDEUR

Civilité _____ Nom _____ Prénom _____

N° Sécurité sociale et clé _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville / Pays _____

ORGANISME COMPLÉMENTAIRE DESTINATAIRE DE LA RÉSILIATION

Nom de l'organisme complémentaire _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville / Pays _____

Numéro / Référence du contrat à résilier _____

OBJET : RÉSILIATION

Madame, Monsieur,

Je vous informe, par la présente lettre recommandée, de ma décision de résilier mon/mes contrat(s) :

Complémentaire Frais de Santé souscrit sous le numéro / référence : _____

Entendu que je respecte le délai de préavis contractuel, vous voudrez bien noter que celui-ci prendra fin le _____

Complémentaire Prévoyance souscrit sous le numéro / référence : _____

Entendu que je respecte le délai de préavis contractuel, vous voudrez bien noter que celui-ci prendra fin le _____

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir une confirmation écrite m'indiquant la date effective de résiliation et de bien vouloir me restituer les éventuelles sommes versées par avance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature du demandeur